

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	
par ANNIE BLANDIN-OBERNESSER. . . . .	1
OUVERTURE – LA SOUVERAINETÉ EN RÉSEAUX	
par PIERRE TRUDEL. . . . .	5
I. – <i>Le monde en réseau</i> . . . . .	5
II. – <i>Le droit</i> . . . . .	7
A. – Une logique de risque . . . . .	8
B. – Une logique de gestion de risques. . . . .	9
III. – <i>La souveraineté en mutation</i> . . . . .	10
A. – La souveraineté postmoderne . . . . .	11
B. – L'Europe : une souveraineté en réseau. . . . .	13
Conclusion. . . . .	13

## PARTIE I. – VALEURS ET SOCIÉTÉ

LES VALEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE APPLIQUÉES À INTERNET	
par SANDRINE TURGIS . . . . .	17
I. – <i>L'importation des valeurs du Conseil de l'Europe à l'environnement         en ligne</i> . . . . .	19
A. – Faire d'Internet un outil en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. . . . .	20
B. – Parer aux risques mettant en danger la prééminence du droit, la sécurité et la dignité. . . . .	22
II. – <i>L'exportation des valeurs du Conseil de l'Europe appliquées         au numérique</i> . . . . .	25
A. – Des actions menées en direction des États tiers. . . . .	25
B. – Des actions menées au sein d'autres enceintes ou en coopération avec ces dernières . . . . .	28
Conclusion. . . . .	30

LA TENTATION DE NOUVEAUX DROITS FONDAMENTAUX FACE À INTERNET : VERS UNE SOUVERAINETÉ INDIVIDUELLE ? ILLUSTRATION À TRAVERS LE DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE par MARYLINE BOIZARD. . . . .	31
I. – <i>Le droit à l'oubli : un droit destiné à renforcer la protection de la personne</i> . . . . .	35
A. – Le cadre juridique du droit à l'oubli . . . . .	35
1. Les actions fondées sur le caractère illicite des informations diffusées. . . . .	35
2. La protection des données à caractère personnel. . . . .	38
B. – L'objet du droit à l'oubli . . . . .	41
1. Les personnes concernées par le droit à l'oubli . . . . .	42
2. Les activités couvertes par le droit à l'oubli. . . . .	43
II. – <i>Le droit à l'oubli, un droit nécessairement limité</i> . . . . .	47
A. – Un droit limité par des droits contradictoires. . . . .	47
B. – Un droit limité territorialement. . . . .	52
L'ÉMERGENCE DE PLATES-FORMES SOUVERAINES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À TRAVERS LES MOOC par DOMINIQUE BOULLIER. . . . .	57
I. – <i>L'effervescence innovante et la tyrannie du retard</i> . . . . .	57
II. – <i>L'effet plate-forme et la fragmentation des contenus</i> . . . . .	59
III. – <i>Un contexte américain de crise du financement du système éducatif</i> . . . . .	61
IV. – <i>Les enjeux de souveraineté pédagogique et d'innovation</i> . . . . .	64
V. – <i>Des MOOC incunables à la reconquête de souveraineté par la différence</i> . . . . .	66
Conclusion. . . . .	68
Références. . . . .	68
 <b>PARTIE II. – TERRITOIRES ET MARCHÉS</b>  	
LES MONNAIES VIRTUELLES, ENJEUX DE RÉGULATION par RARUCA PREDA . . . . .	73
I. – <i>La monnaie virtuelle, des mondes virtuels aux marchés financiers</i> . . . . .	74
II. – <i>L'encadrement légal de la monnaie virtuelle, de la prise en compte des risques à la régulation d'une activité économique novatrice</i> . . . . .	76
LES STRATÉGIES EUROPÉENNES DANS LE CYBERESPACE par ALIX DESFORGES. . . . .	81
I. – <i>Une nécessaire stratégie numérique européenne</i> . . . . .	83
II. – <i>Les enjeux de souveraineté, frein à la coopération européenne</i> . . . . .	87
Bibliographie. . . . .	90
SOUVERAINETÉ ET INNOVATION : TROUVER L'ÉQUILIBRE par CORINNE ERHEL. . . . .	91

LES ENTREPRISES SOUVERAINES DE L'INTERNET : UN DÉFI POUR LE DROIT EN EUROPE	
par ANNIE BLANDIN-OBERNESSEUR. . . . .	95
Introduction. . . . .	95
I. – <i>Des entreprises manifestant un sentiment de supériorité.</i> . . . .	96
A. – Des entreprises détenant les composantes traditionnelles de la souveraineté. . . . .	97
B. – Des entreprises à la conquête d'une méta-composante de la souveraineté. . . . .	100
II. – <i>Des entreprises incontrôlables ou contrôlées.</i> . . . .	101
A. – Des entreprises turbulentes mais soutenues. . . . .	102
B. – Des entreprises aux relations ambivalentes avec les États. . . . .	104
Conclusion. . . . .	105

### PARTIE III. – DÉFENSE ET SÉCURITÉ

LA « BALKANISATION » DU CYBERESPACE – DÉBATS ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES	
par AMAËL CATTARUZZA . . . . .	109
I. – <i>Balkanisation : définition et enjeux d'une représentation partisane</i> . . . .	110
II. – « <i>Balkanisation</i> » ou <i>rééquilibrage des pouvoirs sur l'Internet ?</i> . . . . .	113
III. – « <i>Internet liberum</i> » versus « <i>Internet clausum</i> » . . . . .	117
IV. – <i>Les enjeux de la souveraineté numérique : l'exemple du cloud.</i> . . . .	120
Conclusion. . . . .	122
Bibliographie. . . . .	123
QUELLE BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE POUR LA SOUVERAINÉTÉ NUMÉRIQUE ?	
par DIDIER DANET. . . . .	125
I. – <i>Le contexte de la souveraineté numérique</i> . . . . .	127
A. – Le « <i>cloud computing</i> » et l'application extraterritoriale du droit américain . . . . .	128
B. – Les logiciels de surveillance. . . . .	131
II. – <i>Les trois bases de la souveraineté numérique.</i> . . . .	132
A. – Une base politique anémique. . . . .	132
B. – Une base territoriale éclatée . . . . .	134
C. – Une base industrielle marginalisée . . . . .	135
III. – <i>Quelles bases pour une souveraineté numérique européenne ?</i> . . . . .	137
A. – Quelle base territoriale ? . . . . .	137
B. – Quelle base industrielle ? . . . . .	140
Conclusion. . . . .	141
IMPROVING CYBER SECURITY: NATO AND THE EU	
par PIRET PERNIK . . . . .	143
Introduction. . . . .	143
I. – <i>Cyber security – a strategic security priority for NATO and the EU.</i> . . . .	144
II. – <i>Development of the approaches of NATO and the EU.</i> . . . .	147

III. – <i>Similarities and difference between the EU and NATO</i> . . . . .	151
IV. – <i>Discussion issues between NATO member states</i> . . . . .	153
V. – <i>A way forward for NATO's cyber defence posture</i> . . . . .	155
A. – Collective defence . . . . .	155
B. – Operational planning and capabilities development . . . . .	156
C. – Smart Defence ; pooling and sharing . . . . .	158
D. – Education, training and exercises . . . . .	159
E. – Partnerships with the EU and industry . . . . .	160
Conclusion . . . . .	161
APPENDIX . . . . .	163
LE TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL AUX ÉTATS TIERS :	
L'ÉVOLUTION DE LA PROTECTION PAR L'UE	
par CAROLE BILLET . . . . .	165
I. – <i>Une multiplication des cadres de protection</i> . . . . .	168
A. – Le cadre général applicable aux transferts d'un État membre à un État tiers . . . . .	169
B. – Les cadres spécifiques posés par des accords externes pour certains transferts d'un État membre à un État tiers . . . . .	172
C. – Les cadres spécifiques posés par les actes relatifs aux agences de l'UE pour des transferts d'une agence à un État tiers . . . . .	174
II. – <i>L'enrichissement progressif des règles applicables au transfert         de données vers les États tiers</i> . . . . .	176
A. – La clarification des règles relatives à la licéité du transfert . . . . .	177
1. Les règles mises en place par les instruments généraux de protection . . . . .	177
2. Les règles spécifiques instaurées dans les accords externes . . . . .	180
3. Les règles spécifiques contenues dans les actes des agences . . . . .	182
B. – Le développement de règles relatives au contrôle sur le transfert des données à caractère personnel . . . . .	184
CYBERSURVEILLANCE DES CITOYENS ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME	
par CÉCILE DOUTRIAUX . . . . .	189
I. – <i>La protection nationale et internationale des données personnelles         et du secret des correspondances électroniques</i> . . . . .	190
II. – <i>La cybersurveillance des données des citoyens par les États         est-elle légale ?</i> . . . . .	194
A. – La collecte clandestine des données opérée par les États est-elle licite ? . . . . .	195
B. – La cybersurveillance autorisée par les interceptions de sécurité et la collecte des données de connexion . . . . .	197
III. – <i>Les mesures de cybersurveillance sont-elles proportionnées         et légitimes ou remettent-elles en question l'État de droit ?</i> . . . . .	203
Conclusion : quels moyens de restaurer la confiance entre les États et les citoyens ? . . . . .	208